

Fonctionnement de la revue *Radix* et processus d'évaluation des articles

1 Types de textes publiés

La revue *Radix* publie des textes des types suivants :

1. Retour d'expériences de terrain
2. Diffusion de recherches
3. Articles de synthèse et rétrospectives
4. Recensions de travaux
5. Problèmes et solutions

Seuls les textes des deux premiers types sont concernés par des soumissions libres à la revue. Les autres types de textes fonctionnent sur invitation ou sur appels spécifiques.

2 Comités

La revue est pilotée par deux rédacteur.rices en chefs avec un *comité éditorial*, accompagnés dans les évaluations par un *comité de lecture/scientifique*.

Le **comité éditorial** est composé :

- des deux rédacteur.rices en chef,
- du/de la directeur.rice de l'IREM de Grenoble (directeur.rice de publication) ou d'un.e représentant.e nommé.e par lui.elle,
- d'un.e représentant.e de l'ADIREM (Association des directeurs d'IREM),
- d'un.e représentant.e de la SIF (Société Informatique de France),
- d'un.e ancien.ne rédacteur.rice en chef de la revue.

Le comité éditorial veille à la politique éditoriale et au respect de la ligne éditoriale de la revue. Sa mission scientifique est centrée sur le pilotage et l'évaluation critique de l'activité de la revue, chaque année et lors du renouvellement des rédacteur.rices en chef. En dialogue avec le les rédacteur.rices en chef, le comité éditorial fait des propositions pour des numéros spéciaux, des recensions, ou des articles invités. Le comité éditorial veille au renouvellement régulier des membres du comité de lecture/scientifique et propose les nouveaux rédacteur.rices en chef lors de leur renouvellement.

Le comité éditorial est réuni au moins une fois par an par les rédacteur.rices en chef, qui le tiennent informé régulièrement de l'état des soumissions et de l'avancement des numéros en préparation.

Le mandat d'un.e rédacteur.rice en chef est de 4 ans, renouvelable une fois. Les mandats des rédacteur.rices en chef sont décalés de 2 ans pour assurer une continuité dans le travail éditorial. Dans la mesure du possible, on veillera à la parité dans les nominations des rédacteur.rices en chef.

Le **comité de lecture/scientifique** est composé de 12 membres. Il participe activement au processus d'expertise en double aveugle tel que décrit plus bas. Les membres du comité de lecture/scientifique sont sollicités pour faire des rapports sur des articles selon leur domaine d'expertise.

Sous la responsabilité du comité éditorial, la composition du comité de lecture/scientifique doit respecter la parité homme/femme et assurer une représentativité de différentes expertises du domaine de la revue, des sensibilités et courants de la didactique de la science informatique, et de la communauté francophone hors de France.

Le comité est renouvelé par tiers tous les 2 ans (un mandat peut être renouvelé 1 fois). À l'occasion du renouvellement, il est réuni par la nouvelle équipe de rédacteur.rices en chef, pour échanger sur les critères et le processus d'évaluation.

3 Processus de relecture des textes soumis

3.1 Textes de types *Retour d'expériences de terrain et Diffusion de recherches*

Le texte soumis est tout d'abord examiné par les rédacteur.rices en chef. Si l'article est considéré conforme aux thèmes de la revue et correspond aux attentes globales en terme de forme et de fond, un.e des rédacteur.rices est chargé du suivi de l'article, qui est transmis, dans une version anonymisée, à deux rapporteur.euses. Ces rapporteur.euses sont choisis.es prioritairement dans le comité de lecture/scientifique, en identifiant deux personnes ayant des expertises complémentaires et pertinentes pour l'article. En fonction des thématiques, un.e des rapporteur.euses peut être choisi.e à l'extérieur du comité de lecture/scientifique.

Les rapporteur.euses sollicités.es fournissent aux rédacteur.rices en chef des rapports d'évaluation argumentés (et éventuellement une version annotée du texte). Les évaluations possibles sont :

- A. texte accepté en l'état
- B. texte accepté sous réserves de modifications mineures (indiquées dans le rapport)
- C. texte accepté sous réserves de modifications majeures (indiquées dans le rapport)
- D. texte refusé (mais relevant des thèmes de la revue, avec possibilité parfois de soumettre à nouveau après travail)
- E. texte refusé : la recherche ou l'expérimentation décrite ne relève pas du champ de la revue.

Les délais pour produire ces rapports d'évaluations sont fixés en accord avec les rédacteur.rices en chef (2 mois par défaut).

Le.la rédacteur.rice en chef chargé du suivi, en accord avec l'autre rédacteur.rice en chef, propose une évaluation globale (A, B, C, D, ou E) et réalise, à destination des auteur.rices, une synthèse des évaluations reçues. En cas de désaccord fort entre les deux rapporteur.euses, les rédacteur.rices en chef peuvent solliciter l'avis du comité éditorial, voire confier une troisième évaluation à un membre du comité éditorial ou à un rapporteur.euse extérieur.e.

Cette synthèse, ainsi que les rapports et autres documents, anonymisés par les rédacteur.rices en chef, sont communiqués aux auteur.rices.

Les auteur.rices sont informés.es des différentes étapes de traitement de leur article (réception, lecture par la rédaction, envoi à des rapporteurs, réception des rapports, synthèse finale), le processus complet est de six mois environ. À réception de l'évaluation de leur article et de la

synthèse, dans les cas d'évaluations A, B, ou C, les auteur.rices soumettent une nouvelle version de l'article, dans un délai convenu avec les rédacteur.rices en chef (2 mois par défaut).

Dans le cas d'un article reçu en deuxième version à l'intérieur de la période de révision, et en fonction de l'ampleur des révisions attendues, le texte revu est confié, ainsi que le dossier antérieur, à un ou deux rapporteur.euses qui ont pour tâche d'évaluer la conformité des modifications apportées par rapport aux demandes des rapporteur.euses de la première version.

Une fois qu'il y a acceptation pour publication, des instructions concernant la forme de la version finale seront transmises à l'auteur.rice et les échanges se feront directement avec les rédacteur.rices en chef.

3.2 Textes de type *Articles de synthèse et rétrospectives*

Pour ce type d'article, proposé par les rédacteur.rices en chef ou le comité éditorial, un.e chercheur.se est contacté.e directement par les rédacteur.rices en chef pour produire un texte sur un sujet donné (synthèse de travaux, présentation de recherches, bilan et synthèses...).

Les rédacteur.rices en chef peuvent être contacté.es par des auteur.rices qui auraient de tels projets.

Ces textes sont soumis au même processus de relecture que les textes de types *Retour d'expériences de terrain* et *Diffusion de recherches*, comme présenté en 3.1.

3.3 Textes de type *Recensions de travaux*

À l'initiative du comité éditorial, chaque année, un certain nombre d'ouvrages en lien avec les thèmes de la revue sont identifiés. Un appel est lancé pour trouver des auteur.rices intéressé.es par la réalisation d'une note de lecture d'un des ouvrages. Ces notes de lectures sont soumises à un processus de relecture plus léger, par l'un.e des rédacteur.rices en chef, et des échanges direct avec les rédacteur.rices en chef pour la publication.

3.4 Textes de type *Problèmes et solutions*

Chaque numéro de la revue contient un problème et la résolution du problème du numéro précédent. Ces problèmes doivent relever du champ de la revue et être accessible à un niveau d'apprentissage couvert par la revue. Les rédacteur.rices en chef sollicitent des auteur.rices pour produire ces problèmes avec leurs solutions, mais toute personne peut proposer à la revue des problèmes avec solutions.

Le processus d'évaluation est plus léger et les rédacteur.rices en chef traitent directement avec les auteur.rices.

3.5 Numéros spéciaux

Pour les numéros spéciaux, un appel avec un calendrier de soumission, évaluation et publication, sera publié par la revue. Un.e rédacteur.rice en chef « invité » pourra être sollicité.e pour être associé.e à la réalisation d'un tel numéro.

Le processus d'évaluation de chaque type de texte sera similaire aux numéros ordinaires. Dans certains cas, les auteur.rices qui soumettent au numéro spécial pourront être sollicités pour des évaluations, en fonction des thématiques et de leur expertise.